

MERCREDI 24 MARS 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 24^e jour du mois de mars deux mille vingt et un à 9h45, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau sous la présidence de monsieur le maire, Robert Meyer, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Poste vacant, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5

Conseillers absents : Barbara Mapp, conseillère #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement

Assiste également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

1.0 OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer constate qu'il y a quorum et annonce l'ouverture de la séance à 9h54.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

210324-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Achat d'un véhicule de service
 - 3.2 Loi sur les ingénieurs – Demande de révision – Demande d'appuis
 - 3.3 Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

3.0 RÉSOLUTIONS

3.1 Achat d'un véhicule de service

ATTENDU que le conseil désire procéder à l'achat d'un véhicule de service pour remplacer le Ford Escape 2011;

ATTENDU que la municipalité de Boileau a adopté un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU qu'elle peut effectuer des achats de gré à gré, et ce, jusqu'à un montant de 50 000.00\$;

210324-02 Il est proposé monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder avec la proposition de Automobiles Pierre St-Amour pour l'achat d'un FORD escape 2015 au montant de 13 500.00\$.

QUE madame la directrice générale, Cathy Viens soit mandatée et autorisée à signer tous documents relatifs à cet achat.

Adopté à l'unanimité

3.2 LOI SUR LES INGÉNIEURS – DEMANDE DE RÉVISION – DEMANDE D'APPUIS

CONSIDÉRANT la résolution 191211-12 de la municipalité de Boileau demandant au Gouvernement du Québec de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs datée de 1964*;

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 29 "Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées" a été adopté par l'Assemblée nationale le 24 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* de 1964 n'ont pas été bonifiés tel que demandé mais plutôt retirés;

CONSIDÉRANT qu'au niveau des ouvrages d'ingénierie plus précisément au niveau des ponceaux, les municipalités doivent maintenant respecter quatre (4) exigences afin d'être exclus de l'application de l'article 3 de la *Loi sur les ingénieurs* réservant les activités strictement qu'aux ingénieurs;

CONSIDÉRANT que dans la grande majorité des cas, il est impossible de respecter ces quatre (4) exigences;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les ingénieurs a un impact sur la réalisation des travaux municipaux, notamment lors du remplacement de ponceaux, compte tenu de l'obligation d'avoir des plans et devis scellés d'un ingénieur;

CONSIDÉRANT que cette obligation augmente de beaucoup le fardeau fiscal pour les citoyens;

210324-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le Conseil municipal de Boileau sollicite l'appui des municipalités de la MRC de Papineau ainsi que celui de la MRC de Papineau;

QUE la MRC de Papineau sollicite l'appui de toutes les MRC du Québec et de ceux de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

ET de demander au Gouvernement du Québec de modifier la Loi sur les ingénieurs adoptée le 24 septembre 2020, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui, de revoir les quatre (4) exigences demandées et/ou de bonifier les seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs de 1964.

Adopté à l'unanimité

3.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

ATTENDU que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* les demandes de dérogation mineure doivent être étudiées par un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU que la municipalité fait l'application du règlement # 01-065 concernant les dérogations mineures et qu'un CCU est requis afin de répondre aux demandes de ses citoyens;

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement # 08-038 modifiant le règlement 01-63, règlement concernant la constitution du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que l'article 2 du règlement # 08-038 prévoit la nomination de deux membres du conseil et de cinq citoyens au comité consultatif d'urbanisme;

210324-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le Conseil de Boileau nomme les personnes suivantes à titre de membres du CCU de Boileau et selon les modalités des règlements 01-065 et 08-038 :

Citoyen :	Monsieur Alan Brown
Citoyen :	Monsieur Ghislain Corbeil
Citoyen :	Monsieur Marcel Carrière
Citoyen :	Monsieur Michel Huneault
Citoyen :	Monsieur Ronald Roberts
Membre du conseil :	Monsieur Jean-Marc Chevalier
Membre du conseil :	Monsieur Marc Ballard

QUE le conseil nomme monsieur Jean-Marc Chevalier comme président du comité et monsieur Marcel Carrière comme vice-président.

Adopté à l'unanimité

4.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

6.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

210324-05 **Il est proposé par monsieur le conseiller**

QUE la séance soit et est levée à 10h05

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière